



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

CENTRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CGRE)
WATER RESOURCES MANAGEMENT CENTER (WRMC)
CENTRO DE GESTÃO DOS RECURSOS HÍDRICOS (CGRH)



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST
(CEDEAO)

CENTRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU - CGRE

Programme Spécial : Amélioration de l'accès à l'eau et sa
valorisation

Sous-Programme : Développer des Nexus Ressources en eau

Projet Spécial :

Amélioration de l'accès à l'eau potable au profit des populations
vulnérables des États Membres de la CEDEAO

PRESENTATION DU PROJET

Table des matières

INFORMATION GENERALE SUR LE PROJET	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1 RESUME	7
2.2 OBJECTIFS	7
2.3 METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	8
2.4 DUREE DU PROJET, COUT ET NOMBRE DE PEA PREVISIONNEL	9
2.5 RESULTATS ATTENDUS	10
2.6 SUIVI-CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX	11
III. LISTE DES LOCALITES PAR PAYS RETENUS POUR LA PHASE-1	11
IV. ETAT D'AVANCEMENT ACTUEL DES TRAVAUX	12
V. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL	12
VI. QUELQUES IMAGES DES OUVRAGES PROJETES	14
VII. DEFIS A RELEVER / RECOMMANDATIONS	17

INFORMATION GENERALE SUR LE PROJET

Intitulé du Projet	Projet Spécial - Eau / CEDEAO
Initiateur	Communauté Economique Des Etats de L'Afrique de L'Ouest (CEDEAO)
Maître d'Oeuvre	Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE)
Objet	Réalisation de 15 Postes d'Eau Autonomes (PEA) à énergie solaire par pays
Bénéficiaires	Etats membres de la CEDEAO
Bénéficiaires /Exercice 2024	Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria, Nigéria, Guinée et Sénégal
Bénéficiaires /Exercice 2025	Togo, Bénin, Cap Vert, Ghana, Gambie, Nigéria
Bénéficiaires /Exercice 2026	A définir
Durée du Projet	2023 – 2026 (3 ans)
Localités préférentielles	Populations vulnérables (milieux ruraux)
Financement	CEDEAO et Partenaires Financiers
Budget	Exercice 2024: 4 101 250 dollars US
	Exercice 2025: 4 196 548 dollars US
	Exercice 2026: En attente

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'espace CEDEAO compte environ 435 Millions d'habitants et représentant près de 32% de la population africaine en 2023. L'accès à l'eau potable est encore limité, en particulier dans les zones rurales semi-arides couvrant la bande soudano-sahélienne où les infrastructures d'accès à l'eau potable sont souvent insuffisantes ou inadaptées. En effet, environ 46,47% des populations habitants dans les zones rurales de la communauté soit 202 Millions de personnes n'avait pas accès à l'eau potable en 2023. Cette situation est particulièrement préoccupante pour ces populations vulnérables vivant dans des conditions difficiles et subissent à la fois les effets du changement climatique et de l'extrémisme violent qui constituent un frein au développement socio-économique de la région. Un contexte, qui favorise l'intensification de la corvée de l'eau pour les femmes et les enfants avec ses corollaires aux niveaux social, économique, éducatif, et sanitaire (augmentation du taux de déscolarisation, risques accrus de maladies hydriques et musculaires, renforcement des inégalités de genre...).

Selon l'UNICEF 180.000 enfants de moins de cinq (05) ans meurent chaque année (soit à peu près 500 par jour) en Afrique subsaharienne à cause de maladies diarrhéiques imputables au manque de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

C'est dans ce cadre que la Commission de la CEDEAO à travers le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) a initié un Programme Spécial : « amélioration de l'accès à l'eau et sa valorisation », basé sur un projet spécial de réalisation d'infrastructures résilientes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en partenariat avec les Ministères de Tutelles en charge des ressources en eau au profit des populations vivants dans les zones vulnérables de l'espace Communautaire.

Le présent projet contribuera donc **au développement socio-économique à travers les résultats suivants :**

- La mise à disposition d'une eau de bonne qualité,
- La proximité des infrastructures d'eau de la population,
- La fin des corvées pour les jeunes filles et les femmes pour la recherche d'eau de consommation,
- L'augmentation du taux de scolarisation, notamment pour les jeunes filles,
- La réduction des maladies hydriques et musculaires,
- Le développement des activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 RESUME

Ce Projet Spécial Eau (PS-Eau) est initié la Commission de la CEDEAO à travers le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable au profit des populations vulnérables des communautés rurales des états membres de la CEDEAO. Le projet consiste à la réalisation d'un Poste d'Eau Autonome (PEA) dans 15 localités identifiés au niveau de chaque Etat membre bénéficiaire. Le PEA est donc un ensemble d'infrastructures constituées d'un forage, d'un mini-château de 10 m³ de capacité et fonctionnant sous un régime photovoltaïque, ainsi que de bornes fontaines pour servir de point de distribution public d'eau. Le PS-Eau bénéficie d'une première expérience réussie en 2022-2023 avec la réalisation de trois (03) PEA dans la préfecture de Mayayi, région de Maradi en République du Niger.

2.2 OBJECTIFS

➤ Objectif général

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable des communautés vulnérables des États membres de la CEDEAO à travers la réalisation d'au moins 200 Postes d'Eau Autonomes (PEA).

➤ Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agit de :

- Mettre en place une Unité de Coordination du Projet (UCP) appuyer par les points focaux ;
- Identifier les Etats bénéficiaires ainsi que les localités, sur la base de critères bien définis ;
- Réaliser des Postes d'Eau Autonomes (PEA) dans chaque Etats ;
- Appuyer la mise en place des comités de gestions des PEA ;
- Procéder au renforcement de capacité des comités de gestions des PEA.

2.3 METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet est mis en œuvre par le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE). La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche participative incluant la Direction de l'Administration et des Services Généraux (DAGS) de la Commission de la CEDEAO ainsi que les Ministères de tutelle des états bénéficiaires.

La première étape consiste à la mise en place de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au sein du CGRE. Cette UCP est composé d'un Consultant /Ingénieur Principal qui assure la coordination des activités, il est assisté d'un Consultant /Spécialiste en Passation des Marchés, d'un Consultant en Communication et d'un Consultant / Suivi-évaluation.

Le Ministère en charge de l'eau dans chaque Etat membre soumet sur demande de la Commission Infrastructures, Energie et Digitalisation (CIED) une liste de vingt (20) localités potentiellement

éligibles. Cette liste est ensuite analysée par le CGRE qui procède à la validation de quinze (15) localités devant bénéficier des PEA. Cette validation se fait suivant les critères ci-après :

- taille de la localité (inférieur à 5000 habitants) ;
- nature de la localité (rural, urbain) ;
- type d'habitat (groupé, dispersé) ;
- existence ou non d'équipements socio-collectifs (marché, école, dispensaire) ;
- disponibilité ou non de point d'eau potable (fonctionnel ou en panne).

Les documents des spécifications techniques des PEA sont élaborés par l'UCP au niveau du CGRE et soumis aux ministères des états bénéficiaires par l'intermédiaires des Points Focaux pour avis et observations avant sa finalisation. Le processus de passation des marchés est exécuté en collaboration avec la Direction de l'Administration et des Services Généraux (DAGS). Les publications sont faites sur les sites de la Commission de la CEDEAO, sur les sites des agences de la CEDEAO (CGRE, ARAA et ECREE) ainsi que dans une presse écrite spécialisée des pays bénéficiaires.

2.4 DUREE DU PROJET, COUT ET NOMBRE DE PEA PREVISIONNEL

Le projet se déroulera de 2024 à 2026 soit une durée de trois (03) ans. Le coût de réalisation d'un PEA varie suivant les zones géographiques de l'espace CEDEAO et est fonction de la profondeur de la

nappe phréatique et du prix unitaire pratiqué dans chaque pays. Cependant, le coût moyen estimatif d'un PEA dans le cadre de ce projet, est de Vingt Un Million (21 000 000) francs CFA.

Le budget alloué au projet ainsi que le nombre prévisionnel de PEA est présenté dans le tableau ci-dessous.

Table 1 : Cout et nombre prévisionnels des PEA

	Montant par Exercice	Pays Bénéficiaires	PEA réalisé
Budget	Exercice 2024: 4 101 250 dollars US	Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria, Nigéria, Guinée	105
	Exercice 2025: 4 196 548 dollars US	Togo, Bénin, Cap Vert, Ghana, Gambie, et Sénégal	90
	Exercice 2026: En cours d'élaboration	A définir	-----

2.5 RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du projet sont :

- Les communautés vulnérables disposent de points d'eau potable ;

- Le taux d'accès à l'eau potable est amélioré dans les pays bénéficiaires et au niveau régional (objectif d'un taux régional moyen de 90% en 2030 et amélioration de l'atteinte des cibles de l'ODD6) ;
- La Réduction des maladies d'origine hydriques ;
- Le Développement socio-économique est renforcé à travers les activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural ;
- L'accroissement de la productivité et la réduction de la pauvreté ;
- Les conditions de vie des populations sont améliorées ;
- La résilience des communautés vulnérables, est renforcée.

2.6 SUIVI-CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX

Le suivi-contrôle est assuré par la Direction de l'Hydraulique des différents pays bénéficiaires des PEA. Le Point Focal/CGRE est l'interlocuteur principal de la Direction de l'Hydraulique auprès du CGRE. Des points clés de contrôle sont identifiés et soumis à la surveillance des travaux par la Direction de l'Hydraulique.

III. LISTE DES PAYS RETENUS POUR LA PHASE-1 ET NOMBRE DE PEA PAR PAYS

Pays	Nombre de PEA
Côte d'Ivoire	15
Guinée	19

Guinée Bissau	15
Libéria	15
Nigéria	67
Sierra Léone	15

IV. ETAT D'AVANCEMENT ACTUEL DES TRAVAUX

- L'Unité de Coordination de Projet (UCP) est recrutée et opérationnelle ;
- Les Dossiers d'appel d'offres (DAO) de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, de la Sierra Léone, du Libéria et du Nigéria sont élaborés, validés par la DAGS et publiés par la Commission de la CEDEAO ;
- Les évaluations des offres de ces six (06) ont eu lieu du 6 au 17 octobre 2025,
- Le processus d'élaboration des Dossiers d'appel d'offres (DAO) du Bénin, du Togo, du Sénégal, du Cap Vert, de Ghana et de la Gambie sont en cours d'acheminement.

V. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL

Pour la réussite des forages, il est conseillé de procéder à leur réalisation en fin de saison sèche.

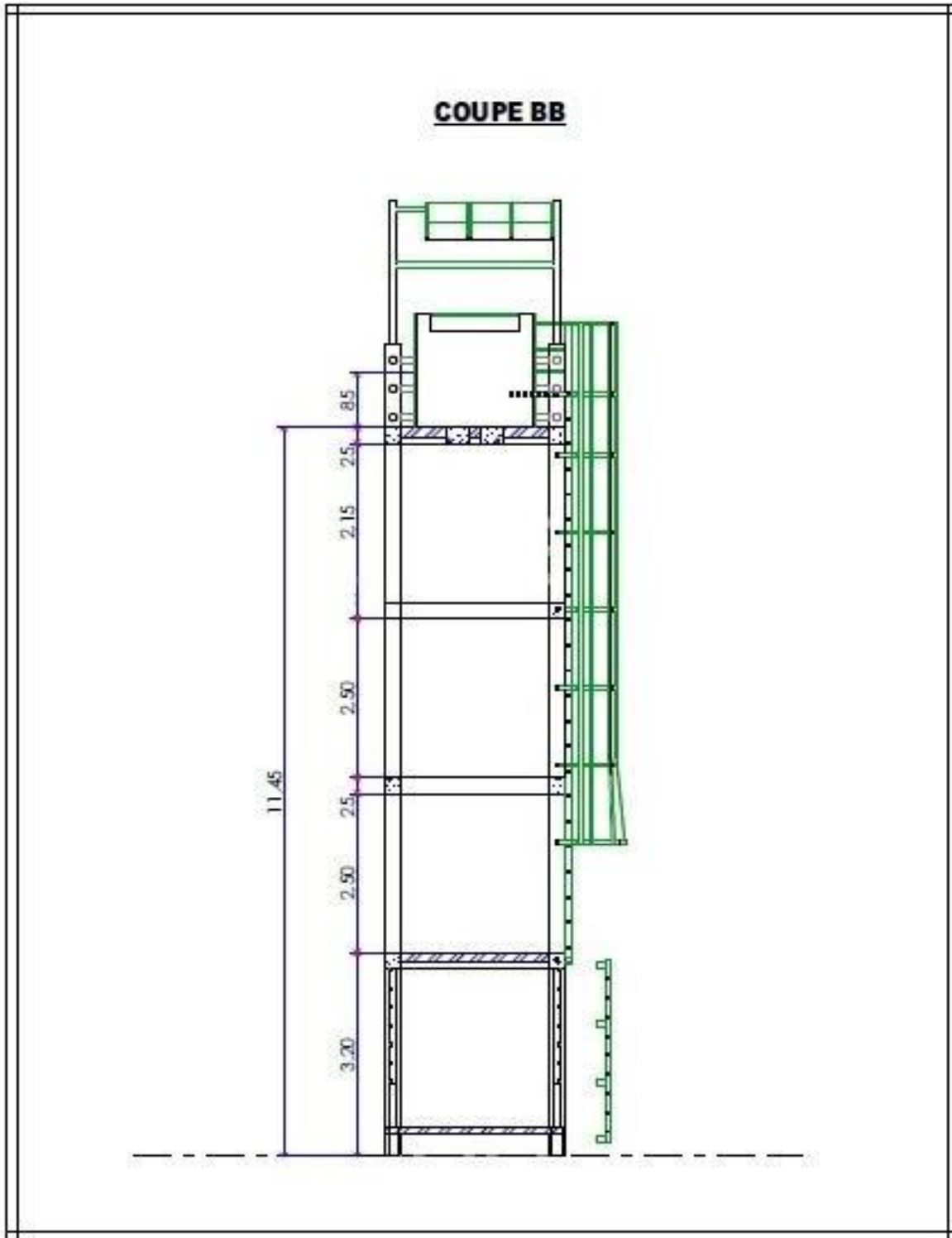
Table 2: Chronogramme prévisionnel de publication des offres

ACTIVITES	PAYS	DATE / PERIODE
-----------	------	----------------

Démarrage des travaux : exercice 2024	Sierra Léone, Libéria, Nigéria et Guinée, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau	Février 2025
Publication des offres : exercice 2025	Togo, Bénin, Cap Vert, Gambie, Ghana, Nigéria	Février 2025

VI. QUELQUES IMAGES DES OUVRAGES PROJETES

- Coupe du château d'eau en polytank



- Borne Fontaine à 2 robinets



Image d'une Borne Fontaine à 2 Robinets

- Système de puisage multiple (3 puisages hauts et 3 puisages bas)



Image d' une Borne Fontaine à puisage multiple (3 Robinet bas et 3 Robinets hauts)

VII. DEFIS A RELEVER / RECOMMANDATIONS

7.1 Appui des Partenaires Financiers et Techniques (PTF)

Le financement de ces Postes d'Eau Autonomes (PEA) se fait actuellement sur fonds propre de la CEDEAO. Les besoins sont immenses et le budget très onéreux si on veut couvrir la majorité des populations vulnérables des Etats membres de la CEDEAO. Mais, l'eau étant source de vie, la CEDEAO à travers le CGRE fait seule face au financement de ces travaux.

A cet effet, la CEDEAO à travers le CGRE sollicite l'accompagnement financier des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment la **Banque Mondiale, la BAD, l'AFD, AECID, ENABEL**, etc.

Cet accompagnement pourra se faire à travers une perspective de mise en place d'un fonds Régional de Stabilisation d'Infrastructures résilientes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement..., etc.

La continuité et la réussite et surtout la mise à l'échelle du projet dépend de la mise à disponibilité de ces fonds additionnels.

7.2 Date de lancement des appels d'offres

Il est recommandé de lancer la réalisation des forages avant la saison des pluies pour éviter la destruction des cultures et l'impraticabilité des pistes d'accès rendant les localités inaccessibles et préjudiciable aux foreuses.

7.3 Respect des délais d'exécution

Au démarrage des travaux, mettre en place un mécanisme de suivi/rapportage de l'évolution des travaux. Prendre des mesures qui s'imposent en cas de non-respect du planning.

7.4 Respect des délais dans le règlement des acomptes des prestataires

Procéder dans le délai au règlement des acomptes des prestataires (entreprises) afin d'éviter des ruptures dans l'exécution des travaux.

7.5 Proactivité des points focaux dans le suivi et contrôle des travaux

Chaque Point Focal (PF) doit être proactif dans le suivi des travaux. Il doit attirer l'attention de l'entreprise sur chaque malfaçon ou une insuffisance constatée. En cas non correction, il faut porter à la connaissance du CGRE ses manquements pour disposition à prendre.

7.6 Bonne coordination des travaux entre le CGRE et les ministères de tutelle

(Points focaux).

La collaboration entre le point focal (PF) et le CGRE doit se faire en bonne intelligence.